



Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20250605-D2025-035-DE
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 5 juin 2025

2025-035	EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
----------	--

L'an deux mille vingt cinq, le 05 juin à 14h00, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués, se sont réunis 1, Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Mme Anne GROSPERRIN.

Membres du Conseil d'Administration		
En exercice	Présents	Votants
20	16	16

Etaient présents :

M. Benjamin BADOUARD, Mme Laurence BOFFET, M. David BRIGLIADORI, M. Pierre CHAMBON, Mme Gisèle COIN, Mme Laurence CROIZIER, Mme Anne GROSPERRIN, M. Florestan GROULT, Mme Cécile MARTY, M. Pierre-Alain MILLET, M. Floyd NOVAK, Mme Isabelle PLICHON, Mme Emilie PROST, Mme Anne REVEYRAND, M. Cyrille VALLET, M. Lucien ANGELETTI.

Secrétaire élue : Anne REVEYRAND

1. INTRODUCTION

L'article L. 2221-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que l'ensemble des règles budgétaires et comptables des communes sont applicables aux régies chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) sous réserve de dispositions spécifiques prévues par décrets en Conseil d'État mentionnés aux articles L. 2221-10 et L. 2221-14 (cf. articles R. 2221 et suivants). Dans ce cadre, et conformément aux articles R. 2221-36 et R. 2221-78 du CGCT, l'instruction M4 fixe les principes de l'organisation budgétaire et comptable des régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière dévolues à l'exploitation d'un SPIC. A ce titre, Eau du Grand Lyon – la Régie est soumise à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux d'eau et d'assainissement. Le budget supplémentaire présenté en annexe est établi selon les normes réglementaires qui découlent de cette instruction.

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

2. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget de la Régie est voté au niveau du chapitre budgétaire en section d'exploitation et en section d'investissement.

Le présent budget supplémentaire résulte de la nécessité de modifier les autorisations budgétaires du budget primitif pour intégrer les éléments suivants :

- Les restes à réaliser
- L'affectation des résultats
- Des ajustements de crédits liés à la nature des dépenses
- Des ajustements liés à l'évolution de certaines dépenses d'investissement et d'exploitation
- Des dépenses supplémentaires en section d'exploitation et d'investissement

3. MODIFICATION PAR CHAPITRE

Les modifications par chapitre apportées par le budget supplémentaire portent principalement sur les points suivants :

- Section d'exploitation
 - Recettes
 - Chapitre 002 : inscription de 10 000 000, 00 € de crédits résultant de la reprise d'une partie du résultat d'exploitation 2024 en section d'exploitation
 - Dépenses :
 - Chapitre 011 : augmentation des crédits de 1 629 000 €, résultant principalement d'une augmentation des crédits pour le schéma directeur informatique (800 K€), l'accompagnement à l'amélioration du recouvrement et au suivi du projet VOX (200 k€), les achats d'eau (250 k€)
 - Chapitre 012 : augmentation des crédits de 760 000 € pour couvrir des

- besoins supplémentaires de recours à l'interim
 - Chapitre 65 : diminution des crédits de 75 000 € car la dépense correspondante doit être imputée au chapitre 011
 - Chapitre 67 : augmentation des crédits de 310 000 € correspondant principalement à l'inscription de crédits pour les titres annulés sur exercices antérieurs (150 k€) et un besoin supplémentaire pour l'abandon de créances au titre du Fond de Solidarité Logement (140 k€)
 - Chapitre 023 : augmentation des crédits de 7 376 000 € pour équilibrer la section d'exploitation en recettes et en dépenses
- Section d'investissement
 - Recettes :
 - Chapitre 021 : augmentation des crédits de 7 376 000 € résultant de l'augmentation des crédits du chapitre 023 virement à la section d'investissement en section d'exploitation
 - Chapitre 10 : augmentation des crédits de 43 978 613.66 € résultant de l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation 2024 en section d'investissement
 - Chapitre 13 : augmentation des crédits de 89 831.51 € résultant des restes à réaliser 2024
 - Dépenses :
 - Chapitre 001 : inscription du solde d'exécution reporté de la section d'investissement pour 3 215 136.15 €
 - Chapitre 13 : Augmentation des crédits de 261 840.00 € résultant des restes à réaliser 2024
 - Chapitre 20 : Augmentation des crédits de 1 163 271.52 € résultant des restes à réaliser pour 843 271.52 € et de crédits supplémentaires pour 320 000 € liés principalement à des évolutions nécessaires sur le nouveau Système d'information Usagers
 - Chapitre 21 : Augmentation des crédits de 2 118 018.74 € résultant des restes à réaliser pour 945 518.74 € et de crédits supplémentaires pour 1 172 500 € liés principalement à des réaffectations de crédits entre le chapitre 23 et le chapitre 21
 - Chapitre 23 : Augmentation des crédits de 44 686 178,76 € résultant des restes à réaliser pour 8 170 213.00 €, d'une diminution de crédits pour 322 000.00 € et de crédits nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement pour 36 837 965,76 €.

4. PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE PAR SECTION ET PAR CHAPITRE

Les tableaux suivants présentent, par section, les chapitres budgétaires soumis au vote du Conseil d'Administration.

► Section d'Exploitation – Dépenses

EXERCICE 2025 - DEPENSES EXPLOITATION

Chapitre / Compte	Libellé	BP 2025	Restes à réaliser 2024	Demandes BS 2025	Budget total 2025
011	Charges à caractère général	144 634 770,50		1 629 000,00	146 263 770,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	31 062 361,00		760 000,00	31 822 361,00
014	Atténuations de produits	30 711 000,00		0,00	30 711 000,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00		0,00	1 000 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 942 720,00		-75 000,00	1 867 720,00
66	Charges financières	268 000,00		0,00	268 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 125 000,00		310 000,00	7 435 000,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	2 030 000,00		0,00	2 030 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES EXPLOITATION	218 773 851,50		2 624 000,00	221 397 851,50
023	Virement à la section d'investissement	30 908 578,50		7 376 000,00	38 284 578,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	17 000 000,00		0,00	17 000 000,00
	TOTAL DEPENSES ORDRE EXPLOITATION	47 908 578,50		7 376 000,00	55 284 578,50
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	266 682 430,00		10 000 000,00	276 682 430,00

► Section d'Exploitation – Recettes

EXERCICE 2025 - RECETTES EXPLOITATION

Chapitre / Compte	Libellé	BP 2025	Restes à réaliser 2024	Demandes BS 2025	Budget total 2025
002	Resultat de fonctionnement	0,00		10 000 000,00	10 000 000,00
013	Atténuation de charges	300 000,00		0,00	300 000,00
70	Ventes de prod. Fabriqués, prest. de ser	261 602 430,00		0,00	261 602 430,00
74	Subventions d'exploitation	80 000,00		0,00	80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES EXPLOITATION	261 982 430,00		10 000 000,00	271 982 430,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 700 000,00		0,00	4 700 000,00
	TOTAL RECETTES ORDRE EXPLOITATION	4 700 000,00		0,00	4 700 000,00
	TOTAL RECETTES EXPLOITATION	266 682 430,00		10 000 000,00	276 682 430,00

► Section d'Investissement – Dépenses

EXERCICE 2025 - DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre / Compte	Libellé	BP 2025	Restes à réaliser 2024	Demandes BS 2025	Budget total 2025
001	Resultat d'investissement	0,00		3 215 136,15	3 215 136,15
020	Dépenses imprévues	500 000,00		0,00	500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	261 840,00	0,00	261 840,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 123 333,33		0,00	5 123 333,33
20	Immobilisations incorporelles	3 385 000,00	843 271,52	320 000,00	4 548 271,52
21	Immobilisations corporelles	2 130 000,00	945 518,74	1 172 500,00	4 248 018,74
23	Immobilisations en cours	96 044 625,17	8 170 213,00	36 515 965,76	140 730 803,93
27	Autres immobilisations financières	75 620,00		0,00	75 620,00
	TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	107 258 578,50	10 220 843,26	41 223 601,91	158 703 023,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 700 000,00		0,00	4 700 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00		0,00	1 000 000,00
	TOTAL DEPENSES ORDRE INVESTISSEMENT	5 700 000,00		0,00	5 700 000,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	112 958 578,50	10 220 843,26	41 223 601,91	164 403 023,67

► Section d'Investissement – Recettes

EXERCICE 2025 - RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre / Compte	Libellé	BP 2025	Restes à réaliser 2024	Demandes BS 2025	Budget total 2025
001	Resultat d'investissement	0,00		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		43 978 613,66	43 978 613,66
13	Subventions d'investissement	0,00	89 831,51	0,00	89 831,51
16	Emprunts et dettes assimilées	64 050 000,00		0,00	64 050 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	64 050 000,00	89 831,51	43 978 613,66	108 118 445,17
021	Virement de la section d'exploitation	30 908 578,50		7 376 000,00	38 284 578,50
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	17 000 000,00		0,00	17 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00		0,00	1 000 000,00
	TOTAL RECETTES ORDRE INVESTISSEMENT	48 908 578,50		7 376 000,00	56 284 578,50
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	112 958 578,50	89 831,51	51 354 613,66	164 403 023,67

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2221-35 à R.2221-52 relatifs au régime financier des régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargées de l'exploitation d'un SPIC ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial ;
- Vu** la délibération n°2025-1 du 1^{er} février 2025 du Conseil d'administration relative au vote du budget primitif 2024 ;
- Vu** le rapport du Directeur 2024 et le compte financier 2024 ;
- Vu** l'affectation des résultats 2024 ;

DELIBERE

- Article 1.** Adopte le budget supplémentaire de l'exercice budgétaire 2025, chapitre par chapitre, selon les montants détaillés dans la maquette budgétaire en annexe.
- Article 2.** Autorise le Directeur à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

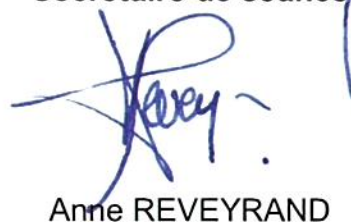
*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales.*

Président du Conseil d'Administration



Anne GROSPELLE

Secrétaire de séance



Anne REVEYRAND

Acte rendu exécutoire après :

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site eaudugrandlyon.com